

LETTRE AUX PARENTS – DOSSIER ÉDUCATIF DE L'ENFANT



Aux parents de _____

Afin de vous permettre de suivre l'évolution du développement de votre enfant et de favoriser une transition harmonieuse entre les milieux éducatifs, que ce soit l'école ou un autre service de garde, le ministère de la Famille a instauré l'obligation de tenir un dossier éducatif pour chacun des enfants qui fréquentent un service de garde. Ainsi, deux fois par année, un portrait périodique du développement global de votre enfant vous sera transmis, soit au plus tard le 15 décembre et le 15 juin. Ce dernier décrira sommairement l'état du développement de votre enfant en fonction des quatre domaines suivants : physique et moteur, langagier, cognitif ainsi que social et affectif.

Les enfants se développent selon une séquence d'apprentissages logique et prévisible, c'est-à-dire qu'ils franchissent les étapes de leur développement sensiblement dans le même ordre. Toutefois, ces acquisitions suivent une trajectoire individuelle. En tant que prestataire de services de garde éducatifs, j'ai la responsabilité de soutenir votre enfant dans ses apprentissages selon ses capacités et son rythme individuel. Dans cette optique, le portrait périodique qui vous est remis aujourd'hui n'est pas une évaluation de son développement, mais bien un outil de communication qui a pour objectif de nourrir les échanges sur le développement de votre enfant.

Le lien de collaboration qui nous unit est précieux pour moi. Veuillez noter que je demeure disponible pour discuter avec vous à la suite de la remise du portrait périodique de votre enfant.

Au plaisir de poursuivre mon partenariat avec vous afin de contribuer au développement harmonieux de votre enfant.

Signature _____